L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN. 26 JUILLET 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI. 26 JUILLET 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

LE DRAME

—DE LA—

RUE DU ROCHER, À PARIS.

La femme qui a tué l'amante de son mari.

(Extrait du *Journal des Débats* du 13 juillet.)

Un mot, dès le début, sur la police de l'audience.

La circulaire de M. le garde des sceaux Fallières, objet à l'origine d'un si beau zèle, nous semble avoir rejoint les vieilles lunes. On s'était donné la peine d'énumérer les personnes qui, seules, avaient le droit de pénétrer dans l'enceinte réservée de la salle: membres de la presse, du barreau, etc. Quant au public, qu'attirait seule une curiosité malsaine et d'ailleurs gênante, il était impitoyablement relégué dans le fond, aux places debout. La circulaire ne visait évidemment que les audiences ordinaires de vol qualifié, ou de faux, dont les qualités pneumatiques sont bien connues.

Aujourd'hui, c'est une cause "passionnelle" qu'on juge. Le "Tout Paris" ne se pardonnerait pas d'y manquer.

A onze heures un quart, toutes les portes de la Cour d'assises sont closes. La presse attend qu'on veuille bien lui ouvrir celle par laquelle elle a accès. Au bout de dix minutes, la clef tourne dans la serrure.... et l'on peut jouir instantanément du plus charmant coup d'œil: *tous les bancs* sont occupés par un public élégant et qui paraît très satisfait d'être bien placé pour suivre les péripéties de cette petite fête judiciaire.

Nous n'ajouterons rien, nous contentant de constater un fait qui ne sera certainement pas démenti.

L'ACCUSÉE.

A midi moins le quart, Mme Reymond est introduite par les gardes.

Très pâle, défaillante, vêtue de noir, très élégante, l'accusée, son mouchoir sur la bouche, et les yeux noyés de larmes, tombe sur le banc plutôt qu'elle ne s'y assoit.

Mme Reymond est petite et forte; les traits, assez fins, sont un peu envahis déjà par l'embonpoint. Elle est plutôt châtain foncé que brune. La voix est légèrement enrouée.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, M. le président prévient l'accusée qu'elle peut répondre assise, si l'émotion l'empêche de se tenir debout; il la prie en même temps d'enlever sa voilette, et de ne point garder constamment son mouchoir à ses lèvres.

L'INTERROGATOIRE.

D. Vous êtes née à Port-au-Prince; vers l'âge de dix-sept ans, vous êtes allée habiter Nice, où votre père était banquier.

R. Oui, Monsieur.

D. Puis, vous vous êtes mariée avec M. Reymond; votre mari est allé seul à Buenos-Ayres, et à son retour vous avez habité Paris.

N'est-ce pas à Nice que vous avez fait la connaissance de Mme Lassimonne, alors qu'étant jeune fille, elle venait y passer avec ses parents tous les hivers?

R. Au retour de mes parents d'Amérique, j'avais fait la connaissance de Mlle Delaporte. Nous étions encore toutes deux des enfants. Nos relations ont continué à Nice, et ensuite à Paris.

D. Tout cela, d'ailleurs, est d'une importance secondaire. Arrivons à une date plus rapprochée. C'est à partir de la naissance de la petite fille de votre amie que vos relations d'amitié sont devenues des relations d'intimité. C'est la date à laquelle votre mari revenait d'Amérique?

R. Oui, monsieur.

D. M. Lassimonne a obtenu sa nomination de conseiller de préfecture à Blois dans les premiers jours de 1892. Mme Lassimonne n'a pas suivi son mari. Elle est restée à Paris, n'avez-vous pas remarqué que, peu de temps après le départ de M. Lassimonne pour Blois, une certaine familiarité s'était établie entre votre mari et Mme Lassimonne?

R. Je n'ai rien remarqué jusqu'à un soir de janvier où nous avions emmené mon amie au théâtre. Il y a eu là entre eux des serrements de mains qui m'avaient paru suspects.

Mon mari a protesté avec vivacité, et j'ai eu confiance en lui.

D. Mais, peu après, vous n'avez pu garder grande illusion sur cette intimité, lors d'un voyage à Blois....

R. Mme Lassimonne, en chemin de fer, me montra une jolie bague en émeraude garnie de diamants, et en même temps une lettre de sa mère, indiquant que ce cadeau venait d'elle.

D. Vous vous êtes installés à Blois dans le même hôtel que M. et Mme Lassimonne. M. Lassimonne, en effet, n'avait pas encore eu le temps de s'installer depuis sa nomination. Pendant l'absence de votre mari qui était allé acheter des cigarettes, vous êtes allée dans sa chambre; son portefeuille était resté sur la table de nuit. Vous l'avez ouvert et vous avez trouvé la facture d'une bague en émeraude et brillants. Cela ne vous a-t-il pas semblé une étrange coïncidence?

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas découvert dans le même portefeuille deux télégrammes de l'écriture de votre amie?

R. Oui.

D. Alors que s'est-il passé quand votre mari est remonté?

R. Une scène de désespoir. Il m'a trouvée toute pâle et les yeux hagards. Il a cherché à m'arracher la facture des mains, et à me fournir des explications qui ne m'ont point donné le change. J'étais trop sûre.

Après une nuit très agitée, pendant laquelle j'ai pleuré tout le temps, j'ai tenté de me jeter par la fenêtre en mains. Il m'a retenue.

D. Et avec Mme Lassimonne, que s'est-il passé?

R. Elle a commencé par nier. Je lui ai montré la facture et les lettres. Elle a dû alors tout m'avouer; en ajoutant que les relations n'avaient eu lieu qu'une seule fois et qu'elles ne se reproduiraient jamais. Puis elle m'a demandé pardon, elle m'a conjurée au nom de son enfant de tout oublier. "Tu es une misérable, tu m'as fait horriblement souffrir, lui ai-je dit, je devrais avoir les cheveux blancs, je ne veux plus te voir." Puis, finalement, je me suis laissé émouvoir, et j'ai pardonné.

D. Depuis l'événement de Blois, votre jalousie et vos soupçons étaient constamment en éveil: vous saviez bien, n'est-ce pas! que les sentiments de la nature de ceux que vous avez faits Mme Lassimonne sont des serments que l'on ne tient guère.

R. J'avais, en effet, gardé des préoccupations très vives sur la conduite de mon mari.

D. Vous inspectiez souvent ses poches. Peu après, vous avez surpris dans ses vêtements deux dépêches de l'écriture de votre amie, et où il était dit: "Sois tranquille, vais revenir." Voyons, ceci n'a pu vous laisser aucun doute sur la nature des relations qui continuaient d'exister entre votre mari et Mme Lassimonne!

R. Non, Monsieur.

D. A cette même date, n'avez-vous pas également trouvé deux ou trois lettres sur papier rose, et non signées, des lettres d'amour?

R. Oui, Monsieur; d'ailleurs, depuis la découverte des deux dépêches dont vous venez de parler j'étais fixée.

D. Ces lettres disaient: "Mon chéri, prends patience; un jour nous serons unis pour ne plus nous quitter...."

R. Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas montré ces lettres à Mme Lassimonne mère, qui était la confidente habituelle de vos souffrances?

R. Oui, Monsieur. Mme Lassimonne mère ne voulait pas croire à l'écriture de sa belle-fille. Elle m'avait donné le conseil de la faire examiner par un expert, et j'avais même rendez-vous chez elle un soir, à cinq heures, pour soumettre ces lettres à un homme de l'art.

D. Vous surveilliez en même temps votre mari?

R. Oui, Monsieur. Je voulais les faire surprendre en flagrant délit, afin que, l'adultère une fois constaté, mon mari ne pût pas épouser Mme Lassimonne.

D. Arrivons au 21 mai. Ce jour-là, avait lieu l'ouverture du Salon. Vous deviez déjeuner au restaurant avec votre mari et aller ensuite au vernissage.

R. Oui, Monsieur. J'étais tellement contente de passer toute une journée avec lui que je ne pensais plus à Mme Lassimonne.

D. Vers midi, un commissionnaire vous a remis un petit mot de votre mari vous donnant contre-ordre.

R. Oui, Monsieur.

(Le mot commençait par: Ma chère "Quiqui", nom d'amitié que donnait M. Paul Reymond à sa femme.)

D. Vous avez alors déjeuné chez vos parents, puis, après le repas, vous avez eu l'idée qu'une valise pourrait bien contenir des lettres d'amour de Mme Lassimonne.

R. Oui. La clef n'étant pas sur la valise, je l'ai fait ouvrir par un serrurier. J'ai trouvé alors un paquet de lettres dans une boîte à biscuits. Je les ai lues; j'en ai refait un paquet, et je les ai portées à mon père.—puis j'ai continué mes recherches; j'ai découvert (avec un soupir) un corset, une voilette; j'ai encore trouvé un engagement de location, 33, rue du Rocher, au nom de Christophersen.

(Depuis un certain temps, l'accusée s'est assise, et porte fréquemment un flacon de sels à ses narines.)

D. Vous avez deviné, à cette dernière découverte, que c'était un appartement que votre mari avait loué pour recevoir sa maîtresse.

R. Oui, Monsieur. J'étais toute habillée, j'ai pris alors une voiture....

D. Mais, avant, n'avez-vous pas pris une précaution? N'avez-vous pas saisi un poignard?

R. J'étais toujours armée.

D. Vous ne sortiez jamais sans être armée?

R. Presque jamais.

D. Quelles armes portiez-vous?

R. Un petit poignard, que je mettais dans mon corsage. C'est une habitude que j'avais depuis mon deuxième séjour à Port-au-Prince.

D. Vous avez pris autre chose?

R. Un revolver.

D. Mais vous aviez un revolver à vous, un revolver de dames, un petit bijou de revolver; où était-il?

R. Dans un sac à main.

D. Et celui de votre mari?

R. Dans le même sac.

D. Pourquoi vous êtes-vous armée comme cela?

R. Je ne sais pas. Je ne pensais à rien de précis. C'était instinctif chez moi. J'avais peur, depuis certain jour à Blois. Je voulais voir.

D. Vous voulez faire allusion à une excursion au château de Blois en compagnie de votre mari et des époux Lassimonne.

A un certain moment dans un endroit très élevé, alors que vous contempliez le point de vue, vous avez prétendu à l'instruction que vous aviez eu la sensation d'être très brutalement poussée.

R. Oui, Monsieur.

D. MM. les jurés apprécieront. Mais voyons, puisque vous vous armez ce jour là, 21 mai, pour aller au rendez vous où vous pensiez surprendre votre mari, pourquoi avez-vous choisi le revolver de gros calibre, celui qui tue au lieu de celui qui blesse?

R. J'ai pris celui qui m'est tombé le premier sous la main.

D. Vous prenez donc une voiture. Le cocher avait déposé sur votre ordre le numéro 38 de la rue du Rocher; vous êtes descendue et vous avez rebroussé chemin à pied. Qu'avez-vous fait ensuite?

R. J'ai demandé à la concierge M. Christophersen.

D. Rien dans votre physionomie, paraît-il, vous entendrez la concierge, ne trahissait votre émotion en ce moment. Vous aviez, a-t-elle déclaré, "la figure toute naturelle."

R. Je n'étais cependant pas calme. Mais j'avais un peu composé mon visage.

D. Racontez maintenant la scène.

R. J'ai sonné.

D. Avant de sonner, n'avez-vous pas écrit quelque chose?

R. Non, c'est après. J'ai sonné. Puis je me suis dit: "Il n'ouvrira pas." C'est alors que j'ai détaché de mon carnet de courses un bout de papier sur lequel j'ai écrit: "Lassimonne arrive". J'ai donc sonné. Mon mari a ouvert. Je suis entrée.

D. Arrêtons-nous là. Voici ce que vous avez écrit sur le bout de papier:

"Paul, ouvre-moi; Lassimonne sait tout; il va venir; dépêche-toi d'ouvrir; je viens pour vous aider; n'aie pas peur."

Eh bien! c'est extraordinaire de présence d'esprit, et il y a une audace infernale dans ce petit mot. Vous vous présentez comme un sauveur pour vous faire ouvrir. C'est un véritable guet-apens!

R. Je n'ai pas réfléchi.

D. Eh bien! laissez-moi vous le dire, vous ne le ferez croire à personne.

Vous voilà entrée avec votre mari. Qu'est-il arrivé ensuite?

R. J'ai pénétré à la suite de mon mari dans la chambre à coucher. Mme Lassimonne était couchée dans le lit.

—Qu'est-ce qu'il y a! Qu'est-ce qu'il y a! a demandé Yvonne Lassimonne. Et comme je répétais: "Lassimonne arrive"—Va vite dire qu'on ne laisse monter personne, ajouta-t-elle en s'adressant à mon mari.

D. L'accusation vous dira tout à l'heure que vous aviez très habilement prémédité le moyen d'être seule avec votre amie. Vous avez dû dire à votre mari, en répétant, en présence de Mme Lassimonne, le propos proféré par vous à la porte. Or une fois dans l'appartement, vous n'aviez plus besoin de prolonger le mensonge. Et, si vous l'avez fait, c'était pour éloigner votre mari.

Si celui-ci était resté et vous avait vu tirer votre revolver de votre poche, il vous aurait désarmée et le crime n'aurait pu s'accomplir.

R. Je n'avais plus ma tête.

D. MM. les jurés apprécieront. Vous voilà donc seule. Que se passe-t-il?

R. (haletante). Yvonne a relevé les draps pour s'habiller. Je lui ai adressé les plus vifs reproches. "Comment, lui dis-je, c'est toi qui agis ainsi, vis-à-vis de moi qui t'ai pardonnée, de moi qui ai été si généreuse! Tu n'as pas honte de me prendre mon mari!" Alors Yvonne m'a regardée d'un regard cynique; et aussitôt: "Ton mari! Est-il à toi, ton mari?" A ce moment, j'ai dû tirer....

D. Vous avez dû tirer à bout portant et avec un acharnement incroyable. Les coups ont dû être tirés à cinq ou six centimètres. Votre revolver vidé, vous lui avez labouré le sein et les bras de coups de poignard; le sang ruisselait à ce moment de tous les côtés.

R. Yvonne s'était jetée sur moi après les coups de revolver.

D. Cela est possible, car une des balles lui a traversé les mains au moment où elle essayait de parer les coups; mais quel sang-froid est le vôtre à ce moment!

R. J'ai dû partir comme une folle.

D. Vous avez croisé votre mari, et tranquillement vous lui avez fait: "Monte vite, monte vite."

R. Est-ce que je sais ce que j'ai fait! J'étais folle. Mais je n'ai jamais eu l'intention de la tuer.

UN JURÉ: L'accusée avait-elle l'habitude de tirer avec le revolver de son mari?

L'ACCUSÉE: Je tirais souvent à la carabine, mais je ne m'étais jamais servie du revolver de mon mari.

L'interrogatoire de Mme Raymond est terminée.

Peu à peu, au cours des questions, elle a affermi sa voix, et dompté son émotion première.

L'audience est suspendue vingt minutes.

A la reprise on entend les témoins.

Mme Reymond, très pâle, regagne sa place soutenue par le docteur Floquet.

LES TÉMOINS.

M. le docteur Vibert, le premier qui s'avance à la barre, a examiné les blessures de la victime.

Une balle, dit-il, est entrée sur le côté gauche de la poitrine. La seconde a traversé la main gauche et fracassé le poignet. La victime devait chercher à ce moment à se protéger contre le revolver. C'est la première qui a tué Mme Lassimonne.

Les coups de poignard n'ont point fait de blessures bien dangereuses.

Quant à Mme Reymond, elle portait d'assez nombreuses égratignures, qui indiquaient l'existence d'une lutte corps à corps.

M. PAUL REYMOND

Trente-huit ans, grand, le teint légèrement basané, visage énergique, moustache relevée, très maître de lui, "prodigieusement indifférent et calme", comme va le dire, dans un instant, le ministère public.

Le témoin raconte le drame.

Nous étions au lit depuis une heure, déclare M. Reymond, lorsque j'ai entendu un coup de sonnette. J'ai ouvert et me suis trouvé en présence de ma femme, qui m'a tendu le petit papier. Elle m'a suivi, mais les mots ne lui sortaient pas, elle était là nous regardant, Mme Lassimonne et moi, les yeux hagards.

Ma première surprise passée, je suis descendu pour prévenir la concierge de ne laisser monter personne. Quand je redentai, la porte était fermée. On a écrit que j'avais eu à ce moment-là une vision de ce qui se passait derrière cette porte. C'est une erreur. Je croyais à une dispute violente entre les deux femmes, mais à rien de plus. Je redescendis et demandai à la concierge si elle n'avait pas une seconde clef. Elle me répondit que non; alors je l'engageai à m'accompagner pour enfoncer, si nous le pouvions la porte. Nous remontions lorsque ma femme vint à me croiser, en me disant: "Monte vite! monte vite." Je suis monté, et j'ai tout de suite été chercher le médecin.

D. C'est tout ce que vous avez à dire.

R. Oui Monsieur le président.

Me DECORI (au témoin).—Mme Reymond avait-elle l'habitude de porter sur elle un revolver?

M. REYMOND: Oui, Monsieur; c'était une habitude qu'elle avait prise en Amérique.

Me DECORI: Ne l'avait-on pas appelée: "la petite sauvage?"

R. C'était une plaisanterie que j'ai entendu souvent faire, en effet, sur elle, mais jamais à ma connaissance, ma femme ne s'était servie jusque-là d'un revolver. Elle se contentait de le porter.

M. Reymond donne, en terminant, ce détail que le revolver avec lequel a été tuée Mme Lassimonne lui avait servi ainsi qu'à elle, un jour à la campagne. Mme Lassimonne et lui avait fait, avec, plusieurs cartons.

Ministère public et défense renoncent l'un et l'autre à l'audition du troisième témoin, Mme Lourtie, la concierge, la parole est donnée à M. l'avocat général Cruppi.

LE REQUISITOIRE.

Vous avez à juger aujourd'hui, Messieurs les jurés, dit M. l'avocat général, un drame fin de siècle, dont les acteurs ne sont intéressants, ni les uns, ni les autres. Vous avez devant vous une femme qui, obéissant à son sang de créole, s'arme d'un revolver et va tuer.... son mari? Non pas. Elle sauve sa avare son bien, elle sauve ce qu'elle aime et tue ce qu'elle hait. Ce ne sont donc pas des choses de cœur que vous avez à juger, Messieurs; ce sont des choses de haine!

Nous sommes ici dans un monde qui s'amuse. Il y a, dans ce procès, jusqu'à trois belles-mères, pourrait le ministère public, en faisant allusion à Mme Lassimonne, Danet et Davrillé des Essarts présents aux débats; elles se sont fait représenter à cette audience par des corps d'armée, ou plutôt, comme on dit en style stratégique, par des corps d'observation. (Rires). On se surveille de part et d'autre; on a l'air de dire à l'accusée: Ne parlez pas, nous ne dirons rien, faites-vous acquitter, si vous pouvez, mais, si vous sortez du silence, nous vous imiterons.

Laissons tous ces petits, tous ces vilains côtés et examinons ce simple et triste drame sans écouter les voix du dehors.

Votre verdict a-t-il le droit de sanctionner l'homicide légal? Vous ne le penserez pas, Messieurs, malgré les efforts de la presse, qui, après l'accusée, le jour du crime, on a retrouvé le compte rendu de l'affaire Descos, à Blois.

M. l'avocat général déclare, en terminant, qu'il faut que Mme Reymond soit condamnée.

Dans quelle mesure? Vous écartez la préméditation, bien qu'elle soit indéniable, et vous aurez à choisir entre le meurtre et la question subsidiaire de coups et blessures. Vous accorderez des circonstances atténuantes, et, d'avance, je demande à la Cour d'abaisser de deux degrés la peine. Vous pouvez même acquitter. Vous êtes les maîtres. Mais je vous supplie de ne pas vous laisser aux déplorables impressions d'audience, et je vous demande de faire votre devoir.

Après une suspension d'audience, Me Decori présente la défense de Mme Reymond.

ME DECORI.

J'attendais le réquisitoire, Messieurs les jurés, dit Me Decori, et j'ai entendu la conférence.

Avec son art merveilleux, M. l'avocat général a dans un kaléidoscope ingénieux fait défiler devant vous les acteurs du drame et les opinions philosophiques d'éminents littérateurs. Il vous a tracé le portrait de ces deux femmes; l'une, qu'il n'a jamais vue; l'autre, qu'il connaît depuis deux heures à peine. Permettez-moi de vous le dire. vous avez écrit le roman de cette histoire, et maintenant la défense va vous faire connaître l'histoire elle-même.

Me Decori représente sa cliente comme "une enfant, ignorant des choses de la vie, ne sachant et ne voulant savoir qu'une chose, c'est qu'elle adorait son mari. Il était pour elle son univers, sa chose, son existence tout entière." On a dit tout à l'heure qu'elle avait pour lui avoir tout d'abord proposé l'application de la loi de Lynch à la coupable, paraît aujourd'hui faire en sa faveur appel à la pitié.

Eh! mon Dieu, Messieurs, nous sommes tous, tant que nous sommes, sujets à ces revirements, contre lesquels il faut d'autant plus nous défendre.

La victime est morte, elle n'est plus là. Sa meurtrière existe, elle! Elle a eu tout à l'heure une crise de nerfs, légère d'ailleurs (sourires); elle est jolie. On pensait, le 21 mai, à Mme Lassimonne, et l'on pense, le 12 juillet, à Mme Reymond. Voilà la vérité.

Pour moi, Messieurs, votre verdict dans cette affaire a une importance capitale.

Lors d'un procès célèbre, un grand philosophe a écrit le fameux "tue-la!" Mais, depuis, M. Alexandre Dumas lui-même a rayé le meurtre conjugal de ses papiers (Sourires)

Contre l'accusée le ministère public n'a rien à dire, et c'est le seul hommage qu'il ait à lui rendre. Mais il n'a rien non plus à dire pour elle; c'est la femme qui, à un moment donné, nous fait pleurer; mais c'est aussi la comédienne. Elle n'a pas eu un cri, pas un instant sincère, pas plus que son mari, du reste, depuis le commencement de cette audience. Des cris sincères il y en aura, mais c'est l'avocat qui les aura. (Rires) Il n'y a pas de crimes passionnels, il y a des plaidoiries passionnelles.

Après la scène de Blois, poursuit M. Cruppi, Mme Reymond a pardonné une première fois avec une incroyable légèreté; elle a pardonné également! Savez-vous ce qu'on a fait après le pardon: on est allé en partie de campagne au château de Chambord. Rires)

Les femmes qui sont sorties acquittées de cette enceinte, s'écrie le ministère public, n'ont jamais eu le pardon si facile.

Comédie que tout cela! Messieurs, je le répète. Vous avez vu tout à l'heure le mari, une sorte de "poupée à la mode"; j'observais pendant ce temps l'accusée. Elle jetait des yeux implorants du côté de M. Paul Reymond, pour qu'il regardât sa femme! Il ne l'a pas regardée! Et, alors, je vous dis: De deux choses l'une; ou cette attitude de Mme Reymond était une comédie peu intéressante pour la justice; ou bien Mme Reymond est une sincère; elle est attachée à son mari comme le chien à son maître. On vous plaidera, en un mot, peut-être le "crime de la peau"; et alors, comme elle est digne de pitié, cette meurtrière, qui, sachant depuis quatre mois qu'elle est trompée par son mari, prend son temps et tuera à son heure!

Ce n'est pas l'amour élevé, c'est l'amour physique, qui arme le bras de Mme Reymond: et j'imagine que le drame du 21 mai a dû être précédé de réconciliations bien répugnantes.

Et quand vous employez cette ruse du billet: "Paul, ouvre-moi; Lassimonne arrive; je viens pour vous aider," lorsque, grâce à ce stratagème vous parvenez à tuer cette jeune femme de vingt-deux ans, votre meilleure amie, je dis que ce que vous faites n'est pas français, c'est nègre, c'est haïtien, c'est sauvage!

Ici, le ministère public fait connaître un assez curieux détail: sur la table de nuit, se trouvait un exemplaire de un "amour de peau." J'ignore, quant à moi, s'écrie Me Decori, si, dans le mariage, il y a deux sortes d'amour, un amour élevé et un autre.

Vaniteuse et jalouse, avez-vous dit. Savez-vous ce qu'elle a fait dans la journée qui a précédé le bal de la préfecture, cette jalouse et cette vaniteuse? Il y a là quelques petits détails, Messieurs, qui sont de nature à intéresser les femmes.—Elle l'a passée à préparer la toilette de son amie, Mme Lassimonne. Le soir venu, elle l'a habillée, elle l'a coiffée, et, comme la toilette terminée, Mme Reymond s'aperçevait qu'Yvonne, moins riche qu'elle n'avait pas de bijoux, elle détachait de ses oreilles les deux brillants qu'elle portait, et elle les attachait au corsage de son amie! Voilà cette vaniteuse! cette jalouse! cette comédienne!

Mais survient la révélation douloureuse des télégrammes, de la facture, et, le lendemain, cette partie de campagne si reprochée. Oui, elle s'y rendra à cette partie au château de Chambord, non par insouciance et oubli de ce qui s'est passé la veille, mais pour surveiller son mari, car elle est à la torture.

Et c'est à partir de cette heure que son chemin de croix commence.

Soumise à son mari, cire molle entre les mains, elle crachera parfois, dans des lettres, son mépris à la face de l'amie qui l'a trahie; mais sur un mot de M. Reymond, elle se rétractera dès le lendemain; il la traînera chez sa maîtresse, et la femme légitime, dominée par son affection, fera des excuses verbales à sa rivale. Voilà le mari, et voilà la femme!

Me Decori, arrivant enfin au drame, rappelle cette réponse ironique de Mme Lassimonne aux reproches de Mme Reymond: "Ton mari est autant à moi qu'à toi, et tu peux t'en aller."

Alors elle a perdu la tête, elle a pris son revolver, et elle a fait feu. Combien a-t-elle tiré de coups? Un seul, déclare-t-elle au commissaire de police, alors qu'elle en a tiré cinq. Et, à ce moment, elle est sincère. Le drame a été si subit qu'elle ne se souvient plus.

Avant de terminer, le défenseur donne lecture de plusieurs lettres adressées par Mme Lassimonne à M. Reymond, et trouvées par sa cliente dans la valise de son mari.

En voici quelques extraits:

"Je sais que je t'aimerai encore bien davantage le jour où tu cesseras de coucher avec ta femme, et où tu seras pour elle comme un étranger. Mais, tu sais, ce n'est pas seulement deux lits qu'il faut, c'est deux chambres et puis, je ne veux pas non plus que tu te montres en public avec elle. C'est bien assez qu'elle soit ta femme, sans qu'elle ait encore tous les privilèges...... Et puis, elle a mauvais genre, marque mal, enfin me serait très désagréable......"

Autre lettre:

"Puisque tu dis, chéri, que ce n'est pas un sacrifice pour toi de te séparer d'elle, fais le, et prouve-moi ainsi que tu dis vrai; mais il faut le véritablement; tu sais...... je ne peux plus la sentir. Elle me prend une partie de toi. Ce n'est pas ton cœur, non; je l'ai tout entier, tu me l'as dit, mais c'est ta chair. Si peu que ce soit, elle est près de toi. Cette idée me rend folle; mais tu es à moi, rien qu'à moi, mon chéri. Je ne veux plus que tu couches avec elle, qu'elle te voie, qu'elle assiste à ta toilette; c'est déjà trop que tu continues à la tutoyer....

"....Quand donc serons-nous l'un à l'autre pour ne jamais plus nous quitter, mon amour!"

Autre fragment de lettre:

".....Ta femme me dégoûte!......"

Me Decori en lit encore beaucoup d'autres, pleines de la même délicatesse de sentiments, et contenant toutes l'espoir de voir un jour son amant débarrassé légalement de sa femme, et pour toujours.

Dans une autre lettre adressée à sa sœur, après son arrestation, Mme Reymond lui écrit qu'elle aime toujours son mari, et que, malgré la trahison de son amie, elle éprouve encore une certaine sympathie pour celle qu'elle croit seulement avoir blessée.

Mme Reymond, s'écrie Me Decori, avait pardonné à Blois; elle ne s'est pas sentie la force de pardonner à Paris.

Enfin, dans une éloquente péroraison, il supplie le jury de juger selon la conscience humaine et d'absoudre l'épouse irréprochable qui a été victime d'une trahison double.

Des applaudissements vigoureux saluent cette péroraison.

LE VERDICT.

Le jury se retire et rapporte, au bout de vingt minutes, un verdict d'acquittement.

Nouveaux applaudissements.

Mme Reymond, toujours très émue, mais de joie, cette fois, quitte la salle d'audience, soutenue par le docteur Floquet.

Dans le couloir, des parents se jettent en pleurant dans ses bras et l'embrassent.

L'audience est levée à sept heures, au milieu des conversations les plus animées.

Au dehors, une petite ovation est faite à Mme Reymond.

LOUISIANE.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 23 juillet:

La semaine passée, les pluies ont été moins abondantes que les trois semaines qui avaient précédé. Toute cette semaine, le temps a été indécis; il a, cependant, moins plu que précédemment.

Le plant qui avait été sarclé, avant les pluies qui ont eu lieu, à partir du 8 juillet, a continué à grandir rapidement; mais ce qui, heureusement, en petite quantité, qui n'avait pas été travaillé, ainsi la masse des souches, est encombré d'herbes. En quelques endroits, là où les souches sont petites et clair semées, les mauvaises herbes sont maîtresses du terrain. Quelques jours de beau temps permettront de labourer et de sauver la partie de la récolte qui est la plus couverte d'herbes parasites. Le maïs semé de bonne heure, a bien mûri et l'on en fera une abondante moisson. Le plus nouveau a beaucoup souffert de la pluie. Cependant il donnera un rendement au-dessus de la moyenne.

Le riz n'a jamais autant réussi que cette année; il est beau partout. Depuis qu'il a levé, rien ne lui a été défavorable, aussi a-t-il une superbe couleur vert foncé.

Les pluies ont été fort utiles aux planteurs. Ce qui a été semé, de bonne heure, épié, maintenant, fort bien; le 1er août, on pourra le couper.

C'est le coton qui a le plus souffert, attendu que les pluies ont fait tomber les grabots. Aussi les planteurs cotonniers ne sont-ils pas gais.

Les jardins ont beaucoup souffert des pluies. Les pertes, en légumes, seront considérables.

—Partout où il s'est établie une usine centrale, même pour un temps limité, nous voyons les terres hausser de prix, parfois d'une façon phénoménale. Aussi y a-t-il là de grandes spéculations à faire sur les terres. Le tout est de savoir discerner les localités les plus propres à l'érection d'usines centrales. Heureux ceux qui auront, sous ce rapport, le coup d'œil juste.

Nous connaissons une usine centrale, dont les propriétaires ont acheté deux vastes habitations, non pour y cultiver la canne, mais pour y attirer de petits cultivateurs; ils ont donc commencé par vendre en détail des petits lots de terres. En moins de trois ans, les terres ont doublé de valeur. Elles ont bientôt atteint le prix de $50 l'acre. Regardant ce prix comme trop bas, ils ont retiré de la vente ce qui leur restait de terres. Ces terres, il y a 20 ans, se vendaient difficilement $5. Il y a dix ans, on pouvait à peine en tirer $10. Ce fait s'est reproduit partout où l'on a établi des usines centrales.

Celui peut-être de ces établissements qui a le plus prospéré, est l'usine de M. Adrien Gonsoulin, élevée sur l'habitation Maria, à Fausse Pointe, sur le Bayou Têche, en face de Loreauville, paroisse Ibérie. L'an dernier, sa première année, M. Gonsoulin a fait 870,000 livres de sucre raffiné, avec ses propres cannes. Mais, il a, depuis, été tellement accablé de demandes, pour la fabrication du sucre, qu'il compte faire le double; il est obligé d'augmenter la capacité de sa sucrerie. Il va avoir, cette année, deux clarificateurs-un évaporateur, quatre bouilloires Walton, deux centrifuges Hepworth, cinquante wagons à sucre Tarl, une porteuse, un élévateur et deux filtres Fleetwood. MM. Edwards et Haubtman vont construire les clarificateurs et les évaporateurs. Il a déjà deux moulins à trois cylindres, avec un régulateur McDonald, un bruleur de bagasse Taylor.

Sur Maria, il y a, cette année, 99 acres de plant et 149 acres de souches.

M. Gonsoulin nous a communiqué la liste des petits producteurs de cannes, avec le nombre d'acres qu'ils cultivent. Elle est longue, cette liste. Remarquons que c'est la première année, et que ce sont tous, ou presque tous, des blancs. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire cette liste

	Plants	Souches
Léon Antoine	3½	2½
Drausin Broussard	8	6
Arthur Broussard	3	9
Ullise Borel	12	8
M. Broussard	13	8
Broussard & Gonsoulin	10	9
Joseph Borel	5	6
Ducleon Bonin	9	8
Alphe Broussard	4½	2½
A. G. Broussard	10	2
Paul Broussard	8	—
Gauthier Frères	12	20
D. J. Gonsoulin & Cie	9	10
Marcel Gayadin	1½	2
Placide Grand	20	5
Leo Gonsoulin	2	—
Camille Hebert	15	5
Walter Harry & Cie	4	7
Alex. Hébert & Cie	4	7
Pierre Jean Louis	5	5
Harry Jewel	12	8
Wm Jones	2	¾
Edm. Broussard	7	—
Bressy et Boutte	1½	2½
Albert Broussard	8	5
Victor Crochet	11	8
Cyrille Dixon	3	1½
Octave Decos	3	5
Deyan & Gonsoul n	8	15
Albert Dominique	8	4
Auguste Demsby	4	3
Aristide Dugas & Cie	10	1
Horace Goodran	2½	2
Ozème LeBlanc	3½	7½
Mazile Louis & Cie	8	2
Jullien Louis	2	—
Sefficier Mauge	4	2½
Chas Mitchell	12	6
Fred. Marks	2½	4½
Fred. Mitchell	7	1
Raoul Mouille	13½	1½
Théodore Oubre	4	2
Price Oubre	8	—
Mme Doroe Prince	20	3
Arcade Roncemet	6	8
Gabriel Rys	8	2
Cesaire Robichaux	8	5½
Célestin Simon	6	9
Zénon Simon	7	4
Louis Simon	2	4
Tanasse & Cie	8	14
Louis Thomas	5½	8
Victor & Cie	8	14
Tiger Vital	7	6
Théodore Vital	4	2
Joseph Vital	1½	½
Eugène R. Warrick	4½	6
Zéphyr Warrick	2	2½
Raoul Warrick	1½	1
Eug. Warrick & Jacob	3	—
Antoine Provost	3½	1½
Henry Dugas	6	3
Moreuse Dugas	7	¾
Alphonse Boutte	10	9
Lucien Borel	8	6
Delony Louviere	—	25
Anatole Dugas	4	—
Justilien Crochet	9½	3½
Jean Baptiste Guillot	8	1
Auguste Oubre	1	1
Dercey Jones & Vaughn	11	—
Joachim Honoré	1	½
Albert Boutte	8	—
Léonce Dugas	1	4
Hémo Crochet	1	2
Edwin Dugas	3	1
Mme Chas Durand	4	1½
Léo Decoux	13	½
Gaston Segura	1	½
Oscar Segura	2½	¾
Albert Borel	3	3
Louis Breaux	4	5
Bonio Simon	3¼	1½
A. Girotre	3	1
Jules Broussard	5	1
Armand Broussard	26	20
Wickliffe Barras	2¼	2
Ul le Barras	3½	6
A. Barras	7	—
Jules Grivot	10	23
Numa Decuir	20	29

Il faut ajouter à cette liste M. T. Dorville Broussard, qui a 85 acres de plant, 95 de souches, dont il enverra le jus par tuyau, à l'habitation Gonsoulin, pour y être granulé.

L'an dernier, M. Broussard avait fait 287,000 livres de sucre raffiné. M. Gonsoulin lui avait payé ses cannes $3 50 la tonne.

L'Ague Cure d'Ayer est une préparation purement végétale, sans danger, et infaillible dans les maladies miasmatiques.

Breuvage sain et délicieux. —T.l est le chocolat Ménier. Apprenez à préparer une tasse de vrai chocolat en vous adressant à MENIER, New York, et obtenez échantillon gratuit avec renseignements.

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS,
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS;
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
33 RUE TCHOUPITOULAS

P. E. DUCROS, Gérant. Téléphone 479
F. LAUDUMIEY,
No 175 RUE DU BAYOU,
Près Rampart.
Voitures, Tally-Hos, Surreys,
A toute heure du jour ou de la nuit.
Notre DÉPARTEMENT de FUNÉRAILLES est des plus complets, et les ordres confiés à nos soins seront exécutés sous la surveillance immédiate de M. P. E. DUCROS.
21 fév—1an

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée le 25 juillet 1892 à 9:30 heures P. M., à l'âge de 69 ans, la Sociétaire Mme Vve PAUL DUPONT, native de la Louisiane. Messieurs les Membres de la Société, et particulièrement ceux de la catégorie du mois de juillet, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le 26 juillet, à 5 heures et demie, P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bourgogne, No 422, entre Union et Française.

Par ordre du Président, JOS. BAYLE.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire. 26 juil—1f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.
129 rue Royale, coin Toulouse.
6 juil—

Aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances la Nouvelle-Orléans in liquid—No 3 rue Carondelet—Un dividende de quarante pour cent (40 0|0) sera payé sur demande, le 1er août 1892, aux actionnaires de la Compagnie d'Assurance la Nouvelle-Orléans, ou à leurs représentants légaux, sur production de leurs certificats d'actions, afin de les étamper.

J. TUYES,
JOS. A. HINCKS,
H. LAROUSSINI
Liquidateurs
21 juil—1m

MADAME BARRIÈRE,
SAGE-FEMME,
Prévient les dames de sa clientèle et le public en général qu'elle a transféré son logement de la rue S. Anne
Au No 317 de la rue Bourbon.
12juil—2 sem—PP

Pilules contre-stimulantes de
RASORI.
Le célèbre remède italien
Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.
Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation; elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins etc. et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent également la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.
A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.
Prix 50c. la dozen.
BOGEL DRUG CO., Limited
111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans.
Seuls agents aux Etats-Unis
14janv

$500 de Récompense!
Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie de foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez H. TUMS, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne. 1er oct—1an Vott

Etat de la situation
—DE LA—
Banque Nationale Germania
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mardi 12 juillet 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,291,962 31
Surtirages garantis et non garantis		8,900 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		46,544 81
Dû par des agents de réserve approuvés		36,282 06
Dû par d'autres banques nationales		28,257 23
Dû par des banques et banquiers d'Etat		484 00
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes		815 10
Echanges pour le Clearing house	$51,134 90	
Billets d'autres banques	7,846 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	81 76	
Espèces	49 259 50	
Billets legal tender	283,859 00	392,181 16
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,973,678 30

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		300,000 00
Profits non divisés		56,081 99
Billets de banque nationaux en circulation		36,645 00
Dividendes non payés		2 765 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,287,951 06	
Certificats de dépôt de demande	8,345 00	
Chèques certifiés	1,379 74	
Chèques de caissier en circulation	13,120 31	1,307 796 11
Dû à d'autres banques nationales		6,697 32
Dû à des banques d'Etat et banquiers		692 89
Bills payables		60,000 00
Total		$1,973,678 30

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ss. }

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de mes connaissances et croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté par devant moi, ce 16me jour de juillet 1892. BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attesté:
H. R. GOGREVE,
M. SCHWABACHER,
J. C. DENIS, Directeurs.
17juil—1f

Etat de Situation Semestriel
DE LA
UNION NATIONAL BANK,
De la Nouvelle-Orléans
A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,325,654 46
Bons des Etats Unis	50,000 00	
Prime sur les mêmes	8,500 00	
Bons à primes de la Nlle Orléans et autres bons et actions	$384,373 32	442,873 32
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	185 617 89	
Comptant	310,065 52	
Chèques pour le Comptoir d'échange	150,501 19	648,434 61
		$2,532,462 59

PASSIF.

Capital-actions		$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00	
Profits non divisés	31,209 09	156,209 09
Dividende payable le 1er juillet		20,000 00
Circulation		44,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,812,003 50
		$2,532,462 59

CARL KOHN, Président,
S. CHALARON, Vice-Président,
A. LABARTHE, Caissier.

DIRECTEURS:

Carl Kohn, S. Chalaron,
Jno M. Parker, S. O. Thomas,
Isaac Delgado, Jonas H. Levy,
E. D. Wallace, O. A. Williams,
Jules A. Blanc, S. Y. Pequeño.
3 juil—

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRE.
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
26 e 90—1 an—dim mer ven

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,
—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	2,161,023 47
Surplus net	1,645,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,645,761 24
Actif brut	5,806,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt-sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie qui conque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PREVOST, Agent.
135 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév 1 an—4im

LEON GODCHAUX
81–85
CANAL ST.
NEW ORLEANS LA.

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.
—NOS—
VÊTEMENTS
—DE—
PRINTEMPS
SONT PRETS MAINTENANT.
Prix plus réduits que jamais, $8.00 le complet pour messieurs; $2.00 pour garçons.
1er déc 91—1an—dim mer ien

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles et dessins, mentionnés, qui en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargerons pas plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur. On ne doit pas oublier que pour généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.
LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.
Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 12oct1891—1an—DMaJ

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1892 1,019,605 23
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY, CHS. D. FOUCHER.
15 juin—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS
A TRANSFÉRÉ SES POLICES A LA
Compagnie d'Assurances Phœnix, de Hartford, Conn.

Capital Comptant	$2,000,000 00
Réserve pour pertes non réglées	391,242 30
Réserve pour Réassurances	1,950,683 68
Net surplus	1,334,460 81
	$5,676,386 79

PERTES PAYEES $29,097,768
W. M. MAILEY, Gérant du Département de la Louisiane.
JULES TUYES,
Nommé Agent Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans. 29 mai—1 an

ETABLIE EN 1782.
COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.
Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.
BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.
Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.
Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.
67 ET 69 RUE DU CAMP.
W. B. Lyman, Prés. C. W. Seucell, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
KERY V. OGDEN Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—91—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-secrétaire.

FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS,
MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE,
BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.
Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.
Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.
1er sept 91—1an

$250
Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez
LOUIS GRUNEWALD
& CIE, Limitée.
PIANOS ET ORGUES
LES PLUS BAS PRIX!
Conditions les plus avantageuses!
TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!
Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Behr, Mehlin, Fischer, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à
L. GRUNEWALD & CIE, Limitée,
18 Baronne et 127 Canal,
24 janv—1 an Nlle-Orléans.

—SOURCES DE SLIDELL—
PENSION FRANÇAISE
—TENUE PAR—
GUILLAUME SABRIER.
Il prévient le public que l'établissement est disposé de manière à donner la plus parfaite satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage. Bonne table, bons vins aux prix les plus modérés.
29 mai—mer et dim—1 mois

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

SOARDS'
1892—NEW ORLEANS
City Directory
Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qu'ait jamais été publié. Une aide de la [illegible] valeur pour les négociants. Envoyez ou chercher immédiatement.
City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Livre Bleu (2me édition) 2 00
Directory Commercial (forme pamphlet) 1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs) 50
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.
[illegible]
8 mars 92

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 2me étage
1er nov90—1 an—mer ieu dim

DENTISTES.

JOSÉ C. SIERRA,
DENTISTE,
162 rue North Rampart,
Coin Orléans.
1er juil—1 an

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.
Bas de dents artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférer ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
Près DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 août—

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies
Prix: $1 par bouteille
DR PEREZ, Bureau 223 rue du Canal, [illegible] le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 91—1 an

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, ou qui en ont eu pendant leur traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés; et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 14ème jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur:
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'emploi d'une manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont autant requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils pourraient courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et d'y procéder celle-ci

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces pour les destructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper entièrement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale. Placer aussi leurs bâtiments dans les meilleures conditions sanitaires pendant la période de détention à la Quarantaine pendant la période de détention ainsi que [illegible] possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté. Les officiers [illegible] détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions suivantes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et seront remplis les conditions [illegible] détention à la Station de la Quarantaine.
16 avril—3f

AMUSEMENTS.

WEST END.
LE CONEY ISLAND DU SUD.
Foule tous les soirs.
SUCCES SANS PAREIL.
Grand Orchestre Américain de Porte.
CINQUANTE ARTISTES.
Engagement spécial commençant le 10 juillet de
ARMAND VEAZEY,
Le jeune Cornettiste Louisianais.
Concert tous les soirs, commençant à 8 heures et les dimanches à 5 h.
Les trains partiront de la rue du Canal coin Carondelet, toutes les heures jusqu'à 3 h. P. M., et ensuite toutes les 20 minutes jusqu'à 10 h. du soir.
Le dimanche, les départs auront lieu toutes les 30 minutes jusqu'à 2 h., et ensuite toutes les 15 minutes.
4 juil—

Magasin du Bon Marché
F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier
Marchand de
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent
Achat et échange de vieil or et argent
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc 91—1an

Hôtel de l'Europe à Biloxi.
M. BOUID prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. Ils trouveront chez lui une excellente table et toutes le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.
18 mai—3m

Pavage Patenté de Schillinger.
Jean Caterne ferons depuis longtemps pour l'une des plus grandes maisons pour le Pavage Schillinger de la Nouvelle-Orléans, vient de s'établir pour son propre compte. Les travaux qui lui seront confiés seront exécutés avec des soins spéciaux. Il garantit entière satisfaction pour tous les commandes qui lui seront faites. S'adresser 20 rue Toulouse.
9 juil—1m sam mer jeu

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles
DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle Orléans 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$133 094 46	
Sur risques maritimes	2,507 35	
Sur risques de rivières	1,961 01	
Total		$137,562 82
Moins,—Primes non acquises		49,180 00
		$88,382 82
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,665 26	
Compte de loyer	7,598 75	$11,264 01
		$99,646 83
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$60 688 79	
Sur risques maritimes	212 58	
Sur risques de rivières	306 38	
Pertes totales		$61,207 75
Primes rendues	$4,772 72	
Réassurances	2,841 85	
Dépenses	18,520 (?)	
Taxes	9,181 81	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,703 11	37 [illegible] 98 785 34
		$861 59

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables	$96,044 44
Billets garantis par hypothèques et collateraux	17,773 84
Primes en cours de collection	15,373 93
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	22,572 55
Certificats 5 0|0 de ville, (valeur du marché)	22,825 00
Actions des banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,890 00
Bons à primes valeur du marché)	2,930 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	3,000 00
Jugements	600 00
	$390,728 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, John M. Baldwin,
Aristide Hopkins, W. H. Bofinger,
Jos. A. Shakspeare, Jayme Magi,
Henry O. Boucher, Paul Capdevielle,
M. W. Smith, F. B. Zacharie,
A. Ziqui.
16juin—1 m

Banque Nationale de l'Etat.
ETAT SEMI ANNUEL.
Nlle Orléans, 15 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes		$807,997 53
Surtirages		1,796 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		350,746 56
Maison de banque, meubles et installations		
Autres propriétés foncières		23,978 18
Fonds de rachat, cinq pour cent		12,299 67
Prêts sur demande	$290,160 55	2,350 00
Change à vue sur New York	157,923 23	
Echanges étrangers	29,479 87	
Dû par les banques et banquiers	40,727 26	
Chèques pour le Clearing House	44,271 08	
Monnaie courante et espèces	355,654 78	918,216 77
		$2,177,273 1

PASSIF.

Fonds capital	$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis	165,737 75
Dividendes non payés	18,635 00
Circulation	45,000 00
Dépôts individuels	$1,315,436 84
Dû aux banques et banquiers	207,961 38—1,523,398 22
	$2,177,273 12

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
PIERRE LANAUX, Président.
L. G. KEEVER, Vice-Président.
16juin—